

MAJ 04/02/2025 **ISAPAYE CONNECT 2025**

1. MISES A JOUR DES VALEURS CONVENTIONNELLES

Les avenants et accords non étendus ne sont actuellement pas disponibles et ne sont pas échéancés à ce jour.

Code IDCC	Libellé de la convention	Objet de la mise à jour	Date de la mise à jour	Date de l'accord ou Avenant
1351	Nationale des entreprises de prévention et de sécurité	Salaires	01/01/2025	Arrêté du 20 décembre 2023 Accord du 25 septembre 2023
1978	Nationale des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers	Salaires	26/01/2025	Arrêté du 02/01/2025 Accord du 28 octobre 2024
0637	Nationale des industries et du commerce de la récupération (recyclage, régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie)	Salaires	25/01/2025	Arrêté du 02/01/2025 Accord du 3 octobre 2024
1504	Nationale de la poissonnerie (commerce de détail, de demi-gros et de gros de la poissonnerie)	Salaires	01/02/2025	Arrêté du 7 janvier 2025 Accord du 18 septembre 2020

Si les valeurs sont applicables sur le mois en cours, recalculer le bulletin.

Si les valeurs sont applicables à une date antérieure, il est possible de faire des rappels sur le prochain bulletin.

2. AUTRES ÉVOLUTIONS

2.1. Frais professionnels trajet Domicile – Travail

2.1.1. Pourquoi une évolution ?

Une mise à jour des valeurs a été publié au JORF du 21/01/2025, pour une application au 01/01/2025.

La limite d'exonération de la Prime transport, ou prise en charge des frais de transports personnel, est fixé à 300€ pour les frais de carburants.

La limite d'exonération du Forfait Mobilité Durable est fixée à 600€, augmentée à 900€ dans le cas d'un cumul avec la prise en charge d'un abonnement au transport public ou à un service de location de vélo.

Il n'y a plus de limite différente selon si on se trouve en France métropolitaine ou dans les DOM.





2.1.2. Que fait le programme ?

- Modification des données suivantes :
 - **FRAIS_TRA3.STD -** FRAIS DE TRANSPORTS PERSONNELS
 - LIM_FMD_CARBU.STD LIMITE EXO FRAIS CARBURANT FORFAIT MOBILITES DURABLES
 - LIM_FMD_CARBU_DOM.STD LIMITE EXO FRAIS CARBURANT FORFAIT MOBILITES DURABLES DOM
 - LIM_FMD_DOM.STD LIMITE EXO FORFAIT MOBILITES DURABLES DOM
 - LIM_FMD_METRO.STD LIMITE EXO FORFAIT MOBILITES DURABLES FRANCE METROPOLITAINE
 - LIM_FMD_SUP.STD LIMITE EXO SUPPLEMENTAIRE FORFAIT MOBILITES DURABLES

Mise à jour de valeur :

Code	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
LIM_FMD_CARBU.STD	400	300
LIM_FMD_CARBU_DOM.STD	600	300
LIM_FMD_DOM.STD	900	600
LIM_FMD_METRO.STD	700	600
LIM_FMD_SUP.STD	800	900

2.1.3. Préconisation

Afin que les lignes **FMD.STD** – FORFAIT MOBILITÉS DURABLES < LIM EXO et **FMD_B.STD** – FORFAIT MOBILITÉS DURABLES > LIM EXO se déclenchent, il faut bien garder la donnée **FMD_TERRITOIRE.STD** complétée.

ÉTAPE 1 : Aller en Salaires / Entreprise / Modifier

ÉTAPE 2 : Sur l'onglet Valeurs, aller dans le thème Frais Professionnels

ÉTAPE 3 : Choisir le territoire de prise en compte du forfait mobilités durables sur la donnée :

- FMD_TERRITOIRE.STD - FORFAIT MOBILITES DURABLES – TERRITOIRE

Au besoin il est possible de redéfinir la donnée au salarié.

2.2. Taux Accident du Travail Apprenti – MSA

Une correction a été faite afin que l'affichage du taux sur la fiche salariée soit bien à **1.95** au lieu de 1.99 et que celui-ci soit envoyé en DSN mensuelle.

Pour les entreprises affiliées à la MSA pour lesquelles un des salariés est apprenti, **il est nécessaire de calculer ou recalculer vos DSN** afin de les redéposer après installation de la mise à jour.



Si la DSN mensuelle de janvier a déjà été envoyée, il faut faire une DSN rectificative via un annule et remplace.





2.3. Plafond de Sécurité Sociale annuel

Une correction du plafond annuel a été faite au 01/01/2025.

Code	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
PLAF_SS_ANNEE.STD	46 368 €	47 100 €

Aucune manipulation.

3. QUESTIONS / RÉPONSES

3.1. Comment mettre en place et déclarer la Cotisation ADPS ?

Sur la fiche de paramétrage il est précisé Paiement Trimestriel avec un Déclaratif Annuel.

- ✓ Comment la mettre en place ?
 - ÉTAPE 1 : Aller en Salaires/Entreprise/Modifier/Organismes/Général
 - ÉTAPE 2 : Ajouter l'organisme (selon votre fiche de paramétrage) avec les profils **PREV_PARIT_ETAB_C.STD** et **PREV_PARIT_ETAB_NC.STD**
 - ÉTAPE 3 : Aller en Salaires/Entreprise/Modifier/Organismes/Contrats de prévoyance
 - ÉTAPE 4 : Ajouter une ligne avec la référence contrat de la fiche de paramétrage associée aux profils ajoutés précédemment.
- ✓ Comment la déclarer en DSN ?

La déclaration de cette cotisation est à faire manuellement une fois par an.

ÉTAPE 1 : Aller en **Déclarations/Déclarations mensuelles/ Accéder aux déclarations** ÉTAPE 2 : Aller sur **Calculer/Recalculer** ÉTAPE 3 : Aller sur **Voir/Modifier** ÉTAPE 4 : Aller sur l'adhésion de l'organisme qui collecte l'ADPS.

ÉTAPE 5 : Sur l'onglet **Cotisations établissement**, cliquer sur le **Cotisations** établissement, cliquer sur le **Cotisation** pécifique Prévoyance et saisir le montant

(Cotisations Cotisations établissement		
•			
	Cotisation Mon		
0	090 - Cotisation spécifique Prévoyance		99999

ÉTAPE 7 : Enregistrer avec la disquette

Attention le recalcul de la DSN mensuelle supprime les informations saisies.





3.2. Cotisation AEF_CESA doublée

Dans certains cas la cotisation **AEF_CESA.STD** se déclenche pour la TA et la TS.

Si sur le bulletin de salaire les 2 lignes de cotisations sont présentes, il sera nécessaire d'exclure l'une des 2.

ÉTAPE 1 : Aller en Salaire/Bulletin de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 : Sur la ligne de cotisation à supprimer, faire un clic droit "Exclure le ligne du bulletin de salaire courant"

	Code					
R	FPC_01_RA.ST	FORMATION PROFESS	9h	Pave à l'envers		1
R	FPC_COMPL_0	FORMATION PRO CON	R	Rappel de cotisation		
R	FPC_02_RA.ST	FORMATION PROFESS	-			
R	FPC_COMPL_0	FORMATION PRO CON	85%	Modifier le libellé		
R	F_PARIT.STD	CONTRIB. DIALOGUE	123	Modifier les valeurs	Ctrl+M	
R	AFNCA.STD	AFNCA	®,	Voir les compteurs et calculées		
R	ASCPA.STD	ASCPA Voir les injections dans les compteurs				
R	PROVEA.STD	PROVEA	٥	Accéder au paramétrage de la ligne		
R	ANEFA.STD	ANEFA	~	Voir les conditions de validité		
R	ADEFA.STD	ADEFA	E.	Insérer une ligne		
R	AREFA.STD	AREFA	=	Supprimer une ligne insérée		
R	AEF_BOURSE.	AEF BOURSE EMPLOI	 Afficher toutes les lignes 			
R	AEF_BOURSE_	AEF BOURSE EMPLOI	Exclure la ligne du bulletin de salaire courant			
R	AEF_CESA.STE	AEF CESA TA	ТА		1	
R	AEF_CESA01.S	AEF CESA TS				

Une correction est en cours et sera présente dans une prochaine mise à jour.